



DELIBÉRATIONS N°75
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MAI 2023

DEL 2023.05.24/75

Thème :
STATIONNEMENT

Objet :
Actualisation du
barème tarifaire :
recharge des vhicules
lectriques & tarif
journal pour les
parkings Prorel

Convocation :
Date : 17/05/2023
Affichage : 17/05/2023

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33
Prsents : 23
Nombre de
suffrages
exprims : 26

Le **mercredi 24 mai 2023** à 18h00 le conseil municipal lgalement convoqu, s'est runi en sance publique dans la salle du 1^{er} tage de la CCB, sous la prsidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

taient prsents :

Richard NUSSBAUM, ric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSEY, Catherine VALDENNAIRE, milie DESMOULINS-GENOUX, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNOUD, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Ren MICHEL, Michle SKRIPNIKOFF, Christian FERRUS, Herv BOULAIS, Marie SOUBRANE, Renaud PONS, Christophe OSTI, Yoann LAGIER, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Acha CHERIF, Aurore MARCHAND, Aurlie POYAU, Gabriel LON

taient reprsents :

lisa FAURE donnant pouvoir à ric PEYTHIEU
Andr MARTIN donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Herv BOULAIS
Maud GAD donnant pouvoir à Michle SKRIPNIKOFF
Maryse XAUSA-FRANOIS donnant pouvoir à Annie ASTIER-CONVERSEY
Stphane SIMOND donnant pouvoir à Christian FERRUS
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Francine DAERDEN donnant pouvoir à Aurlie POYAU

Absents excuss :

lisa FAURE, Andr MARTIN, Christian JULLIEN, Maud GAD, Maryse XAUSA-FRANOIS, Stphane SIMOND, Corinne FAURE-BRAC, Francine DAERDEN

Absent :

Sandrine CORDIER, Arnaud MURGIA

Secrtaire de sance :

milie DESMOULINS-GENOUX

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_75-DE

Reçu le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Rapporteur: Jean-Marc CHIAPPONI

-
- VU** la délibération n° DEL 2023.04.05/39 du conseil municipal du 5 Avril 2023 portant actualisation des tarifs de stationnement ;
- VU** l'avis du conseil d'exploitation de la RÉGIE MUNICIPALE BRIANÇONNAISE DE STATIONNEMENT du 16 mai 2023 ;
- CONSIDERANT** que les tests des bornes de recharge de véhicule électrique installées en 2022 sur la voirie sont achevés ;
- CONSIDERANT** que le tarif actuel de ces bornes de recharge est inférieur aux tarifs des autres bornes présentes dans le territoire ;
- CONSIDERANT** que le tarif actuel de ces bornes de recharge ne couvre pas les charges correspondantes (cout de l'alimentation en électricité, cout du service d'assistance, contrat d'entretien) ;
- CONSIDERANT** qu'il est pertinent de différencier le prix entre les prises dédiées aux véhicules électriques (type 2) et les prises domestiques qui ne fournissent pas la même puissance ;
- CONSIDERANT** la volonté de la municipalité de modifier l'appellation des parkings de centre-ville pour une meilleure compréhension : les parkings « Val Chancel, Prorel, Aigle Bleu et ancienne école du Prorel » deviennent respectivement les parkings « Centre Ville, Prorel 1, Prorel 2 et Prorel 3 » ;
- CONSIDERANT** le projet d'une nouvelle offre tarifaire durant la saison estivale dans les parkings souterrains Prorel 1 et Prorel 2 pour faciliter le stationnement à la journée des visiteurs de Briançon et des usagers des transports en commun ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission « Stationnement » réunie le 22/05/2023 ;

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_75-DE
Reçu le 31/05/2023
Publié le 31/05/2023

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'adopter la grille tarifaire modifiée jointe en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

STATIONNEMENT DEL 2023.05.24/75

PUBLIÉE LE : **31 MAI 2023**

Le Maire,

Arnaud MURGIA



Par déléation,
Béatrice CHEVALIER
Directrice Générale des Services



TARIFS STATIONNEMENT  PARTIR DU 24 MAI 2023

SECTEUR N1 : PARCS OUVRAGS

INFORMATION IMPORTANTE : NOUVELLE DNOMINATION DES PARCS OUVRAGS.

VAL CHANCEL → CENTRE VILLE

AIGLE BLEU → PROREL 2

PROREL → PROREL 1

ABONNEMENTS PARCS EN OUVRAGES : CENTRE VILLE (gratuit de 22h00  06h00)

Dure	Tarifs HT en  (arrondi comptable 2 chiffres aprs la virgule)	Tarifs TTC en 
7 jours	32,50	39,00
15 jours	45,00	54,00
Mensuel (24h/24h)	55,00	66,00
Trimestriel	155,00	(62 /mois) 186,00
Semestriel	290,00	(58 /mois) 348,00
Annuel	500,00	(50 /mois) 600,00

ABONNEMENTS PARCS EN OUVRAGES : PROREL 1 ET PROREL 2

(gratuit de 20h00  06h00)

Dure	Tarifs HT en  (arrondi comptable 2 chiffres aprs la virgule)	Tarifs TTC en 
7 jours	32,50	39,00
15 jours	45,00	54,00
Mensuel (24h/24h)	50,00	60,00
Trimestriel	145,00	(58 /mois) 174,00
Semestriel	270,00	(54 /mois) 324,00
Annuel	460,00	(46 /mois) 552,00

Les abonnements pris dans le parking Prorel 2 permettent le stationnement dans le parking Prorel 1.

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_75-DE

Reçu le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

ABONNEMENTS MOTOS DANS LES PARCS EN OUVRAGES

Les tarifs d'abonnements motos spécifiques dans les parcs en ouvrages, application d'un taux réduit de 50% des tarifs voiture en vigueur ce jour dans les parcs en ouvrages (Sachant qu'un emplacement voiture convient pour deux motos).

TARIFS HORAIRES PARCS

<u>CENTRE VILLE</u> Durée de stationnement	Tarifs HT en € (Arrondi comptable 2 chiffres après la virgule)	Tarifs TTC en €
30 Minutes gratuites		
45 Minutes	0,42	0,50
1 Heure	0,83	1,00
1 Heure 15	1,25	1,50
1 Heure 30	1,67	2,00
1 Heure 45	2,08	2,50
2 Heures	2,50	3,00
3 Heures	4,17	5,00
4 Heures	5,83	7,00
5 Heures	7,50	9,00
6 Heures	9,17	11,00
7 Heures	10,83	13,00
A partir de 8h00 consécutives forfait journée civile	12,50	15,00

CENTRE VILLE : gratuit de 22h00 à 06h00 et 30 minutes gratuites de stationnement dans ce parking.

<u>PROREL 1 ET PROREL 2</u> Durée de stationnement	Tarifs HT en € (Arrondi comptable 2 chiffres après la virgule)	Tarifs TTC en €
30 Minutes gratuites	*****	*****
45 Minutes	0,42	0,50
1 Heure	0,83	1,00
1 Heure 15	1,25	1,50
1 Heure 30	1,67	2,00
1 Heure 45	2,08	2,50
2 Heures	2,50	3,00
3 Heures	4,17	5,00
4 Heures	5,83	7,00
5 Heures	7,50	9,00
A partir de 6 Heures consécutives Forfait journée civile	9,17	11,00
*Forfait journée saison été à partir de 4h00 consécutives	5,83	7,00

*(valable du 01 juillet au 31 Août)

PROREL 1 /PROREL 2 : gratuit de 20h00 à 06h00

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_75-DE

Reçu le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

ABONNEMENTS BOX PROREL 2

Désignations	Tarifs HT en € / mois (arrondi comptable 2 chiffres après la virgule)	Tarifs TTC en € / mois
TAILLE M (- 15 m2)	60,00	72,00
TAILLE L (de 15 M2 à 20 m2)	75,00	90,00
TAILLE XL (+ 20 m2)	100,00	120,00

TARIFS SPECIFIQUES :

Prestation	Tarifs HT en € (arrondi comptable 2 chiffres après la virgule)	Tarifs TTC en €
Forfait stationnement saison d'hiver au Prorel 1 (décembre N/Avril N+1)	112,50	135,00
E.S.F Semaine Prorel 1	25,00	30,00
E.S.F Briançon stationnement Prorel 1	12,50	15,00
Carte d'accès à la vente	5,00	6,00
Ticket perdu	35,00	42,00
Intervention sur site en dehors des heures d'ouvertures	25,00	30,00
Tarif Résidences P.Neige lissées par convention Centre ville (ex : Val chancel)	125,00	150,00
Redevance annuelle Parc Neige	6 666,67	8 000,00

Pour les parkings souterrains, un règlement intérieur à respecter est affiché dans chaque parc, il est également disponible à l'accueil du bureau de la R.M.B.S. - Parking Centre Ville - aux horaires d'ouverture de celui-ci.



TARIFS STATIONNEMENT  PARTIR DU 24 MAI 2023

SECTEUR N2 : VOIRIE

ZONE « URBAINE » :

Payant du lundi au samedi de 09h00  12h00 et de 14h00  19h00

Gratuit les dimanches et jours fris (sauf parking du Champ de Mars).

•	*30 Minutes gratuites
•	30 Minutes 0,80 €
•	1 Heure 1,60 €
•	2 Heures 3,20 €
•	3 Heures 4,80 €
•	4 Heures 6,40 €
•	5 Heures 11,60 €
•	6 Heures 18,80 €
•	7 Heures 28,60 €
•	8 Heures 35,00 €

Abonnement Semaine 35,00 € (toutes zones)

*30 Minutes gratuites avec une prise du ticket obligatoire sur l'horodateur ou via l'application. (1 fois de 09h00  12h00 et 1 fois de 14h00  19h00).

Les personnes handicapes ou  mobilit rduite munies d'une des deux cartes de stationnement (ou les personnes les accompagnants) peuvent utiliser gratuitement toutes les places de stationnements en voirie ouvertes au public.

Obligation d'apposition de ladite carte de faon visible sur le pare-brise.

En cas de non-paiement du stationnement le forfait de post stationnement (FPS) de 35,00 sera appliqu comme pour toutes les zones de stationnement payantes de la ville.

DROITS DE STATIONNEMENT :

1 / zone Urbaine :

25,00/mois civil

(Rsidents permanents et travailleurs C.D.I. et saisonniers C.D.D)

Justificatifs : quittance / facture de moins de trois mois. Pour C.D.I. et C.D.D. contrat de travail.

2 / rsidents permanents Cit Vauban 1r vhicule :

50,00/anne civile pour un vhicule par foyer. Les rsidents possdants un garage ou un emplacement rserv ne peuvent bnficier de ce droit.

Cration du dossier : Acte notarial d'achat ou contrat de location annuel.

Renouvellement de l'abonnement : justificatif de domicile de moins de trois mois (quittant loyer, factures lectricit, eau..etc.)

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_75-DE

Reçu le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

2 - Bis / Pour le deuxième véhicule ou plus des résidents permanents de la cité Vauban et de la Rue Champ de Mars définie ci-dessous: se référer au tarif de « Droits de stationnement zone urbaine - 1 » à 25.00 €/mois civil.

3 / résidents rue Champ de Mars : (adresse postale comprise entre « La Poste Champ de Mars » et « Ets ASTIER »). **Stationnement uniquement sur parking du Champ de Mars.**

50,00€/année civile pour un seul véhicule par foyer. Les résidents possédants un garage ou un emplacement réservé ne peuvent bénéficier de ce droit.

Création du dossier : Acte notarial d'achat ou contrat de location annuel.

Renouvellement de l'abonnement : justificatif de domicile de moins de trois mois (quittant loyer, factures électricité, eau..etc.)

4/ commerçants et employés C.D.I : (sur le parking du Champ de Mars / Jean Freund).

- **50,00€/année civile** (Commerçants cité Vauban et du Champ de Mars). Sur présentation du Kbis ou contrat de travail CDI

5 / Mairie et C.C.B :

- **50,00€/année civile** (Personnels mairie, C.C.B, et les élus mairie, C.C.B) Uniquement parking Jean Freund

6 / personnel de santé exerçant en libéral et auxiliaire de vie sous contrat privé :

- **150,00 €/année civile ou 12,50 €/mois civil - sur présentation justificatifs suivant :**
 - Personnel soignants : concerne uniquement les infirmiers (ères), les aides-soignants (tes), les sages-femmes, les kinésithérapeutes sur présentation du Caducée et carte professionnelle.
 - Pour les auxiliaires de vie sous contrat privé : sur présentation du contrat de travail.

Information importante : Pour toute création de droits fournir impérativement la carte grise du véhicule concerné par celui-ci. Le changement de plaque d'immatriculation est possible pendant l'année civile à titre exceptionnel et doit être justifié.

Pour tous dossiers frauduleux, le droit en question sera automatiquement annulé et non remboursable.

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_75-DE

Reçu le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

NEUTRALISATION DES PLACES DE STATIONNEMENT SUR LA VOIRIE :

- Sur demande auprès des Services Techniques pour déménagement, travaux ;
- Pour une durée forfaitaire de 8H00 par jour et par place, selon tarifs en vigueur (facturation R.M.B.S) ;
- Sur demande auprès des Services Techniques pour Marchés, foires, terrasses ;
Pour une durée forfaitaire de 6H00 par jour et par place, selon tarifs en vigueur.

TARIFS SPECIFIQUES :

- Carte d'accès Cité Vauban : 6,00 (vendue par la R.M.B.S)
- Dans le cadre d'un stationnement lié à la prise d'un arrêté si la carte d'accès n'est pas restituée, il y aura facturation de celle-ci au prix en vigueur.
- **Tarif de recharges électriques des véhicules sur voirie :**
 - **Pour les prises Master Type 2 (5 KW/22 KW) est de 8.00 €/heure.**
(soit 2.00€ des ¼ heures).
 - **Pour les prises Slave Type E (1.4KW / 4 KW) est de 3.00 €/heure.**
(soit 0.75 € des ¼ heures).

Le stationnement est gratuit sur les zones de parking payantes en voirie pour les véhicules en charges uniquement dans un délai de temps maximum fixé à 3 heures.